

(MATERIAL SAFETY DATA SHEET – EXPO LOW ODOR DRY ERASE MARKER)

FICHE SIGNALÉTIQUE

SIMDUT N° 80001

Section un : Identification

Sanford, L.P. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
2707 Butterfield Road
Oak Brook, IL 60523 USA 1 888 786-0972
1 800 323-0749 ou (630) 481-2000

Nom du produit : Marqueurs effaçables à sec Expo, Expo Click
Couleurs : Toutes les couleurs, sauf rose

Sanford est membre du The Art and Creative Materials Institute, Inc. Ce produit est certifié par l'Institut, étiqueté conformément à la norme d'étiquetage volontaire des risques chroniques ASTM D-4236 et porte le sceau de non-toxicité *AP Non Toxic*. Les produits portant le sceau de produit approuvé *AP Approved Product* du The Art and Creative Materials Institute, Inc. sont certifiés dans le cadre d'un programme d'évaluation toxicologique par un expert médical, sous réserve d'un examen par la Institute Toxicology Advisory Board confirmant qu'il ne contient aucun matériau en quantités suffisantes susceptible d'être toxique ou dangereux pour les êtres humains ou de causer une toxicité grave ou des problèmes de santé chroniques.

Section deux : Identification des dangers

Ce produit est considéré comme étant sécuritaire en conditions d'utilisation normales.

Section trois : Composition

Éthanol (64-17-5), alcool isopropylique (67-63-0), butanol (71-36-3)

Section quatre : Premiers soins

Inhalation : Ce produit est considéré comme étant sécuritaire en conditions d'utilisation normales.
Contact cutané : En cas d'irritation, rincer la partie affectée avec de l'eau.
Contact oculaire : Bien rincer avec de l'eau.
Ingestion : Ce produit est considéré comme étant sécuritaire en conditions d'utilisation normales.

Section cinq : Procédés de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : >43 °F (TOC)
Limites d'inflammabilité (% par volume) : Inférieure : 3,3 %
Supérieure : 19,0 %

Moyens d'extinction : Appropriés au milieu environnant.

Mesures d'extinction spéciales : Aucune

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels : Aucun

Section six : Mesures en cas de déversement accidentel

En cas de déversement ou de libération accidentel :
Essuyer avec un matériau absorbant.

Section sept : Manutention et entreposage

Manutention : Ne pas secouer le marqueur.

Entreposage : Replacer le capuchon après l'emploi. Conserver les marqueurs à l'horizontale.

Section huit : Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Protection des yeux : Aucune en conditions d'utilisation normales.

Vêtements : Aucun en conditions d'utilisation normales.

Appareil respiratoire :Aucun en conditions d'utilisation normales.

Ventilation : Aucune en conditions d'utilisation normales.

Section neuf : Propriétés physiques et chimiques

Pour l'encre, sauf mention contraire :

Point d'ébullition : 174,2 °F (alcool éthylique)

Densité : ~1

Tension de vapeur : Non déterminée

Solubilité dans l'eau : Miscible

Point d'éclair : S/O

Apparence/Odeur : Encre colorée; odeur d'alcool

Section dix : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Flamme nue

Incompatibilité chimique : Aucune connue

Décomposition dangereuse : Aucune connue

Polymérisation dangereuse : Aucune connue

Section onze : Propriétés toxicologiques

Consultez la Section deux : Identification des dangers pour tout danger

Section douze : Renseignements écologiques

Non disponibles

Section treize : Élimination des déchets

Les éliminer conformément aux lois fédérales et provinciales et aux règlements locaux.

Section quatorze : Renseignements relatifs au transport
--

DOT : Non réglementé

IATA : Non réglementé

OMI : Non réglementé

Section quinze : Renseignements sur la réglementation
--

États-Unis : Tous les composants dans ce produit figurent dans le répertoire Toxic Substances Control Act (TSCA) ou en sont exempts.

Canada : Tous les composants dans ce produit figurent sur la liste Domestic Substance List (DSL) ou en sont exempts.

Section seize : Autres renseignements
--

Code HMIS	
------------------	--

Santé	0
Inflammabilité	1
Réactivité	0
Protection personnelle	S/O

0 = Minimale / 4 = Grave

Sanford a été avisé par un avocat que la norme sur la communication de renseignement à l'égard des systèmes d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ne s'applique pas au produit Sanford décrit dans cette fiche signalétique. La raison de cette exemption figure dans l'alinéa 12(f) à la loi sur les produits dangereux (LPD), tel que modifier le 1er juin, 2009. Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique vous sont envoyés à titre d'information, mais ne signifient pas que le produit est compris dans la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses, ni que cette fiche signalétique est conforme à toutes les exigences de la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Le 9 février 2010